

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Je parle du tarif tel qu'il est, en tenant compte de la réduction de douze et demi pour cent, et cela s'applique au monde entier; mais ce que je veux faire observer, c'est que les impôts sur les marchandises importées des Etats-Unis ont été diminués, tandis que ceux qui frappent les produits de la Grande-Bretagne ont été de fait augmentés. Est-il étonnant après cela que les manufacturiers du Canada disent que le présent tarif leur est aussi favorable, à bien des égards, que l'était l'ancien? Est-il étonnant que la récente élection dans Toronto-centre ait été plutôt gagnée grâce à la popularité personnelle du candidat, qu'en tenant compte des divisions de parti, qu'elle se soit terminée par le triomphe de l'un des plus ardents protectionnistes qu'il y ait dans cette ville,—par le triomphe d'un citoyen qui s'est vanté d'avoir contrôlé chacun des articles du tarif, et en particulier les impôts prélevés sur le fer et sur la fabrication des machines, industrie dans laquelle il est lui-même intéressé.

L'honorable M. BOULTON: Il y a la réduction de douze et demi pour cent.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Je sais cela. Il sera fait une réduction de douze et demi pour cent sur les marchandises jusqu'au premier juillet.

L'honorable M. BOULTON: Non pas sur les marchandises importées des Etats-Unis.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Permettez-moi de formuler mon énoncé comme je l'entends. Il y aura une réduction de douze et demi pour cent jusqu'au premier juillet, et après cette date, une nouvelle diminution de douze et demi pour cent sur les marchandises importées dans ce pays en vertu de ce qu'on appelle le tarif de préférence commerciale. Cette mesure ne s'appliquera à aucun pays, les Etats-Unis compris avec le reste, excepté dans le cas où les pays étrangers réduiraient leur tarif; mais les Etats-Unis ou n'importe quel autre pays peuvent s'il le veulent, s'assurer cet avantage, s'ils jugent à propos d'abaisser leur tarif, non pas en le mettant sur un pied d'égalité avec le nôtre, mais suivant la portée de la phraséologie de la résolution pourvu que, dans l'ensemble, il soit égal au nôtre. Il

s'en suit donc que la clause en question ne s'applique pas exclusivement à l'Angleterre. Elle s'applique aussi à tous les pays du monde qui ont dans l'ensemble un tarif aussi bas que celui du Canada. La meilleure preuve établissant qu'il en est ainsi, c'est que cette préférence a été accordée à plusieurs pays,—à quinze ou vingt, je crois, à part ceux qui sont régis, en ce qui concerne leurs relations commerciales avec l'Angleterre et ses colonies, par ce qui est connu sous le nom de la clause de la nation la plus favorisée. Si quelqu'un s'est donné la peine de jeter un coup d'œil sur les différents tarifs qui existent de par le monde dans les plus petites principautés et pays, en dehors de la France, de l'Allemagne et de quelques parties de l'Autriche et en particulier de l'une des colonies australiennes, il constatera que tous les tarifs de ces divers pays sont plus bas que celui du Canada, et que, conséquemment ils tombent sous l'opération de la résolution pourvoyant à une diminution des impôts.

Je ne fatiguerai pas la Chambre en lui donnant d'autres chiffres sur ce point. Mais on a aussi déclaré que le Gouvernement avait adopté une politique libre-échangiste, et j'ai été un peu étonné, en lisant les journaux, de voir dans les comptes rendus du discours de celui qui a proposé l'adoption de l'Adresse,—je suppose que je puis parler de ce qui a été publié dans les journaux, cela étant du domaine public,—dans lequel il aurait dit que le parti libéral ne s'était jamais engagé à faire disparaître tout vestige de protection ou adopter le libre-échange.

J'ignore comment le tarif actuel méritera l'approbation et l'adhésion de mon honorable ami de Marquette (M. Boulton), surtout lorsque vous examinez les résultats de son application et l'effet qu'il produit sur le commerce du pays en général. Au risque de fatiguer la Chambre, j'irai jusqu'au point de parler pendant quelques instants de certaines déclarations faites par le parti au pouvoir. Cela nous mettra en état de juger de l'exactitude de cet énoncé.

Je puis dire qu'on serait un peu surpris, en lisant les débats de l'autre Chambre et les déclarations des Ministres, de constater qu'ils n'essaient jamais de justifier le non-accomplissement des professions de foi qu'ils ont faites avant de prendre le pouvoir, et cependant vous entendez des membres de ce parti défendre la conduite du Gouvernement en maintenant le tarif tel